

Initiatives parlementaires

fondée sur la croyance de consentement. Le sous-comité recommande une plus grande sévérité des lois sur le contrôle des armes à feu. Le sous-comité insiste surtout pour qu'à court terme, on assure un financement approprié des services offerts aux femmes et aux enfants victimes de mauvais traitements. Les refuges pour femmes battues continuent à refuser des femmes et des enfants victimes de mauvais traitements, faute de place.

Nous pouvons commencer par rétablir le financement du Régime d'assistance publique du Canada qui subventionne, entre autres programmes sociaux, les refuges pour femmes battues. Nous pouvons donner suite aux recommandations du sous-comité dès aujourd'hui, sans attendre décembre 1992, moment où le groupe de travail sur la violence dirigée contre les femmes fera rapport et reprendra probablement un bon nombre des recommandations que nous avons faites au sous-comité.

Je tiens à remercier chaleureusement la ministre responsable de la Situation de la femme pour son soutien et pour l'appui qu'elle nous assure au sein de son parti. De la même façon, je remercie ma collègue, la députée de Halifax, pour son soutien et pour l'appui de son parti, ainsi que le leader à la Chambre du Bloc québécois, qui nous assure l'appui de son parti.

Je remercie enfin mes propres collègues néo-démocrates. J'apprécie leurs marques de compréhension et d'appui à l'égard de ces questions. J'exprime ma reconnaissance envers tous les Canadiens qui, d'un océan à l'autre, m'ont fait parvenir de formidables lettres d'encouragement.

Je ne veux surtout pas oublier les femmes qui n'ont pas ménagé leurs efforts pendant toutes ces années, en travaillant dans ces refuges pour femmes battues et en amassant des fonds pour ces refuges, ces femmes qui travaillent dans les centres d'aide aux victimes de viol, de même que les hommes et les femmes qui manifestent dans la rue et qui pressent le gouvernement de mettre un terme à la violence dirigée contre les femmes. Ces gens généreux, hommes et femmes, sont les véritables agents de changement de notre société. Sans eux, aucun changement ne se produira.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je voudrais exprimer mon appui au projet de loi visant à instituer, le 6 décembre, une journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence faite aux femmes.

Le 6 décembre 1989, 14 étudiantes de l'Université de Montréal ont été tuées par un assassin qui ne les connaissait pas mais qui leur en voulait parce qu'il haïssait les

femmes. Ce tragique événement a ébranlé tout le pays et attristé tous les Canadiens, hommes et femmes. Bon nombre d'entre eux se sont sentis personnellement atteints. De nombreux Canadiens, surtout des femmes, ont perdu le sentiment de sûreté et de sécurité qui les avaient habités jusque-là. Beaucoup ont vu, dans cette tuerie, l'exemple extrême de la terreur et de la violence faites aux femmes dans la vie de tous les jours.

La violence faite aux femmes revêt de nombreux aspects dont les agressions morales, physiques, sexuelles et le meurtre. Cette violence ne connaît aucune limite et menace les femmes de tous âges, de toutes cultures, de tous milieux, de toutes professions, de tous lieux et de toutes situations économiques.

La violence dirigée contre les femmes est omniprésente dans notre société: dans les blagues à caractère sexuel, la pornographie, le harcèlement, la prostitution, le viol, les mauvais traitements infligés aux enfants et dans l'inceste.

Les statistiques sur la violence faite aux femmes au Canada sont bouleversantes. Une femme sur 10 est agressée par son conjoint; une jeune fille sur quatre sera agressée sexuellement avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans; 80 p. 100 des femmes autochtones ont connu des situations de violence, et presque la moitié des femmes handicapées au pays ont été agressées sexuellement durant leur enfance, tandis que 40 p. 100 ont été violées, maltraitées ou agressées une fois adultes. Par ailleurs, les femmes âgées ne sont pas à l'abri de la violence. Il y a deux fois plus de femmes âgées que d'hommes âgés qui subissent des actes de violence.

On considère qu'il s'agit là d'estimations prudentes. La honte, la peur ou la crainte de représailles portent bon nombre de femmes et de jeunes filles victimes d'agressions à se taire plutôt qu'à parler ou à demander de l'aide. Certaines victimes tentent d'oublier la violence en niant le fait qu'elle ait existé ou en la reléguant très loin dans leurs pensées. Elles ne comprennent pas pleinement le traumatisme profond que crée cette violence et qui, fort probablement, restera à tout jamais en elles.

N'allons surtout pas croire que les effets de cette violence sont purement personnels. On en retrouve l'héritage partout dans notre société, car les innocentes victimes d'agressions paient le prix encore longtemps après avoir été agressées, et nous payons avec elles.

Quand cette violence engendre des dépressions chroniques, des états de dépendance et des troubles alimentaires, la délinquance, le crime et le suicide, nous payons tous et notre société en subit les contrecoups.

Je voudrais citer les propos d'une Manitobaine qui, lorsqu'elle était enfant, a été victime d'environ 2 600 sévices sexuels infligés par son père. Elle a dit: «Mon père m'a enlevé mon enfance. Je la pleure encore et l'innocence qui caractérise cette période me manquera